

Alain Czyz -

aczyz@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2006

Compte-rendu validé lors de la réunion du 21 mars 2007

1. Ordre du jour

L'ordre du jour qui porte sur les points suivants a été accepté dans l'ordre suivant:

- Validation du compte rendu de la réunion précédente
- compte-rendu de la réunion du comité permanent du 30 novembre
- commentaires sur les documents :
 - atex internes
 - zones temporaires
 - réservoirs de gaz
- divers

2. Validation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2006

Après quelques modifications rédactionnelles ainsi que des précisions sur la publication de la fiche « chariots élévateurs » émise par le comité permanent, le compte rendu est validé et sera mis sur le site du **minefi** .

Il est précisé que les compte-rendus du CLATEX n'ont pas pour vocation de faire de la promotion pour des produits commerciaux.

Au sujet des avis du CLATEX il est rappelé que les avis du CLATEX ne sont que des avis d'expert et qu'ils n'ont pas de valeur réglementaire

3. Réunion du comité permanent de la directive

La réunion du comité permanent a eu lieu le 30 novembre 2006 à Bruxelles. Le compte-rendu de cette réunion est résulte des notes prises par les participants français (Aure Aubry, Serge Miraucourt et Bernard Piquette)

Passage en revue des points d'action de la réunion précédente :

- Approbation des fiches « détecteurs de gaz », « chariots élévateurs », « enveloppes antidéflagrantes » et « pompes distributrices de carburant »
- Le document du groupe ad hoc sur les lieux de travail vient d'être révisé. Il est divisé en deux parties, une pour l'interface utilisateur/fabricant et l'autre pour les pièces de rechange. Cette partie est mise en attente car elle concerne toutes les directives nouvelle approche. La commission va mettre la première partie en consultation sur le site du CIRCA

- Révision des normes harmonisées : le CENELEC propose d'indiquer dans les normes les changements par rapport aux normes précédentes. Travaux en cours au CEN et au CENELEC pour identifier dans les normes révisées les changements significatifs pour la sécurité.

Clarification sur les assemblages (composant et enveloppe antidéflagrante)

Selon le tableau des lignes directrices, l'assemblage d'un composant CE avec une enveloppe antidéflagrante CE ne nécessite pas de nouvelle certification pour l'assemblage alors que cela était le cas auparavant.

Cette ambiguïté provient que le composant Ex défini dans les normes EEx du CENELEC est différent du composant CE de la directive. Une note va être ajoutée au tableau pour éviter toute confusion.

Modification du 10.3 des lignes directrices

Il est prévu de compléter ce paragraphe afin de préciser ce qu'il est convenu de faire en cas d'évolution des « règles de l'art » et lorsque le produit évalué qui a reçu une attestation CE de type ne répond plus aux exigences essentielles. En tout état de cause c'est à l'ON de prévenir le fabricant et de procéder à une nouvelle évaluation.

Remarques du Royaume Uni (UK) sur la norme EN1755

UK pense que la norme relative aux chariots élévateurs ATEX ne répond pas à toutes les exigences essentielles en ce qui concerne les risques liés aux décharges électrostatiques dans les circuits hydrauliques. Les autres états membres ne semblent pas partager cet avis. La commission demande au CEN d'étudier cette question.

Rapports CEN/CENELEC

Présentation de l'état des travaux.

La Commission va publier avant la fin décembre une liste des normes harmonisées à jour.

Prochaines réunions

28 juin 2007

29 novembre 2007

4. Document sur les zones internes

La question suivante revient souvent : l'intérieur des équipements doit-il être classé en zones ?

Les lignes directrices de la directive 94/9/CE traitent de ce sujet et il y a des approches différentes. Un petit groupe va préparer un document sur la base du document de établi par M. Beaucourt. Ce document sera disponible et vu lors de la prochaine réunion.

5. Document sur les récipients transportables de gaz combustibles

L'association française des gaz comprimés, l'AFGC, a établi un document pour l'application de la directive 1999/92/CE aux installations comportant des réservoirs de gaz inflammables comprimé. Ce document va être amendé par l'AFGC pour tenir compte des remarques exprimées.

6. Zones ATEX temporaires

Il y a eu un échange d'idées sur un document introduisant le concept d' « atmosphères explosives temporaires » pour des emplacements où l'on est sûr que l'atmosphère explosive n'est présente pendant quelques heures qu'une ou deux fois dans l'année. Il peut sembler inadapté de faire une classification des zones et d'installer des matériels spécifiques à ces zones alors que des mesures organisationnelles pourraient éviter le risque d'explosion. Les participants sont d'accord avec le document présenté. Celui-ci après remise en forme sera annexé au prochain compte-rendu.

7. Points divers

- **Question sur les chargeurs de batterie pour matériels « i »**

La recharge d'un appareil « i » alimenté par une batterie interne, s'effectue en dehors de l'atmosphère explosible au moyen d'un chargeur spécifique. Un tel chargeur doit-il être conforme à la directive 94/9/CE ?

Philippe Grand préparera une réponse pour la prochaine réunion.

- **Assemblages**

Si un exploitant veut remettre en conformité un assemblage ATEX (par exemple un agitateur) et que son analyse de risque montre qu'il doit modifier un élément (par exemple la garniture d'étanchéité), quelles sont alors ses obligations ?

La question va être reformulée et traitée lors de la prochaine réunion.

- **Matériel de location:**

les matériels en location non conformes à la directive 94/9/CE mais mis sur le marché avant le 01/07/2003 peuvent-ils toujours être loués aux exploitants (il peut s'agir de chariots, de groupes électrogènes ...) ?

La réponse est à priori non puisqu'un matériel loué est considéré comme un nouveau matériel mais le CISMA va préparer une réponse.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du CLATEX se tiendra le 21 mars 2007 de 9h30 à 13h, au MINEFI, lieu à définir.

Annexe 1 : Liste des participants

CLATEX – Réunion du 12 décembre 2006

Nom	Société	E-mail
Alain CZYZ	CLATEX	aczysz@wanadoo.fr
YVES JOIRE-NOULENS	G. MELEC	
GRAND Philippe	A puissance 3	ph.g. @ ap3.fr
christian GERBAUD	COPREC-AT	christian.gerbaud@apave.com
DURY. Jean Luc.	ANTICIPIA	jdury@anticipia.com
Laurent BEAUCOURT	Groupe SOCOTEC	laurent.beaucourt@socotec-industrie.fr
Kathy MILLET	TUV Rheinland France	kathy.millet@fr.tuv.com
Serge MIRAUCOURT	MINEFI / DARQSI	serge.miraucourt@industrie.gouv.fr
CHATRIOT. olivier	AGRALYS	ochatriot@agrallys.fr
JACQUOT Eric	F. he France	eric.jacquot@f.he.fr
LANDAIS THIERRY	GAZ de FRANCE	thierry.landais@gazdefrance.com
Jean Louis SPRINGER	MAPEX Export	mapex@free.fr
Minville François	GDF	francois.minville@gdf.gaz.com
SAILLET Florence	AFNOR	florence.saillet@afnor.org
AUBRY Aure	FIN	caubry@finmecc.com
LECLERC Remy	ESNA	remy.leclerc@cisma.fr
Cherol. Daniel.	SER	daniel.cherol@shell.com
CAREL Bertrand	AFGC	bertrand.carel@airliquide.com
GIRARDET Michel	AFGC	michel.girardet@airliquide.com
BUCHER ALAIN	ALSATEC	alain.bucher@alsatec.com
ACCORSI Antonette	INERIS	antonette.accorsi@ineris.fr
MAZE' Céline	NEDD	celine.maze@ecologie.gouv.fr

Excusés : Serge Miraucourt - MINEFI

Jean Michel Petit - INRS

Bluenn LAINE

Armin SCHNELL

Sébastien SCHOENECKER

Michael GROSSI

Abel HERBET

Alexandre LEBRUN

Jean Pierre POUX

Maurice JAMBON

DE BROISSIA Luc INERIS luc.de-broissia@ineris.fr

PETITARESE Clémie INERIS clémie.petitfarese@ineris.fr